

Réf: Dossier 269044

Avis de constitution

SOCIETE « CENTRE MEDICAL D'ATTINGUIE » en abrégé « CMA »

Siège ABIDJAN ANYAMA ATTINGUIE, Lot 558b, Ilot  
69

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 22/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CENTRE MEDICAL D'ATTINGUIE »

en abrégé « CMA »

Objet : -PRESTATION MEDICALE

-L'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou nantissement de tout ou partie des biens sociaux;

-la prise de participation de la société dans toutes les entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe;

Et d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'application, l'extension ou le développement ou tous objets connexes ou similaires.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ANYAMA ATTINGUIE, Lot 558b, Ilot  
69

Dirigeant(s) M M'BANDAMA DON-CHRIST DIEA VALENTIN  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-07049 du 08/12/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°87199/GTCA/RC/2023 du 08/12/2023

